

Disponible :

C.C. chèques postaux...	271	70	
C.C. Banque Régionale de l'Oise.....	1.162	54	
Caisse du Trésorier.....	0	05	1.434 29
			9.717 89

L'Assemblée donne quitus au Trésorier et le Président le remercie au nom de tous du dévouement judicieux qu'il met au service de l'administration des fonds de la Société.



Notes biographiques sur Vivenel

par M. TENAILLON

Conservateur du Musée

M. Tenaillon, après s'être excusé du retard involontaire dont sa communication a été l'objet, remercie la Société de sa nomination comme membre du Conseil.

Les recherches de M. Tenaillon sur M. Vivenel visent surtout à rendre plus vivante et mieux connue la physionomie remarquable du mécène compiégnois.

On a bien sur M. Vivenel une biographie sommaire parue en tête du catalogue des livres de sa collection et, encore, l'étude biographique qui sert d'introduction au 2^e fascicule du Corpus Vasorum antiquorum concernant les vases grecs du Musée Vivenel dont Mme Flot (M^{me} Lambrino) est l'éminent auteur.

Mais ces esquisses succinctes sont loin d'éclairer la figure d'un bienfaiteur magnifique en proportion des exigences de notre gratitude.

Avec méthode et patience, M. Tenaillon a entrepris cette tâche.

Les archives de la mairie, du musée, de la bibliothèque, les collections de journaux locaux contemporains de Vivenel ont été compulsés et étudiés.

Ce travail est un bel hommage rendu à

la mémoire de l'architecte qui construisit l'Hôtel de Ville de Paris, la Fontaine Moïse et celle de St-Sulpice, et du collectionneur éclairé dont la sûreté de goût étonne jusqu'à l'admiration.

Malgré l'importante documentation inédite réunie sur Vivenel par M. Tenaillon, celui-ci fait encore appel à ses collègues pour l'aider à la compléter, s'il était possible.

♦♦

Histoire de Saint-Nicolas-du-Pont

par le Dr OZANNE

L'intéressant chapitre de cette histoire, dont le Dr Ozanne a donné lecture au cours de cette séance, retrace l'existence de l'Hôtel-Dieu St-Nicolas pendant le xiv^e siècle.

Il dit notamment qu'après avoir obtenu l'expulsion des Trinitaires, l'abbé de Saint-Corneille voulut remettre de l'ordre et de la discipline dans l'hôpital Saint-Nicolas.

Mais, de cet essai de réforme, il résulta un long procès d'autant plus long à résoudre que les religieux de St-Nicolas s'étaient fait de puissants protecteurs parmi les personnages de la cour résidant à Compiègne.

Aussi, en 1348, l'abbé de Saint-Corneille présenta-t-il une requête au roi dans laquelle, après l'exposé de ses droits, il concluait au besoin urgent d'une réforme complète.

Le roi envoya l'affaire devant le Parlement, dont la sentence ne fut rendue que le 28 juillet 1356.

Aussitôt le jugement prononcé, Anséric de Saligny, 17^e abbé de Saint-Corneille, entreprit la réforme totale de la vie monastique des frères et des sœurs de Saint-Nicolas.

Les statuts qu'il rédigea pour eux, d'après